

Communiqué de presse
Bureau du Commissaire à l'intégrité
Le 28 janvier 2019

En tant que commissaire à l'intégrité du Nouveau-Brunswick par intérim, je suis heureux d'annoncer la Journée de la protection des données pour l'année 2019, ainsi que le lancement de notre nouveau site web.

Le 28 janvier 2019, le bureau du Commissaire à l'intégrité se joint aux autres provinces et territoires en travers le Canada et les autres pays du monde afin de célébrer la Journée de la protection des données.

La Journée de la protection des données fait valoir l'incidence de la technologie sur notre droit à la vie privée, y inclut la façon dont nos renseignements personnels sont recueillis, utilisés, communiqués et entreposés. En tant que citoyens, nous devons être vigilants concernant la protection de nos renseignements personnels. Nous devons tenir responsable les organismes à qui nous avons confié nos renseignements personnels.

La célébration de cette journée souligne également l'importance de la protection des renseignements personnels, une valeur que notre bureau s'engage à respecter.

Nous avons le plaisir également de vous annoncer le lancement de notre nouveau site web, qui sera, nous l'espérons, une ressource utile pour le grand public et ceux qui sont assujettis à notre surveillance. Le site web reflète les récents changements apportés à nos mandats, ainsi qu'à la législation que nous surveillons. Lien du site web : <https://www.oic-bci.ca>

Plus amples renseignements concernant la Journée de la protection des données sont disponibles sur le site web du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au : <https://www.priv.gc.ca/fr>

Personne contact:

Charles Murray
Commissaire à l'intégrité par intérim
(506) 453-5965